

**3ème
Partie****Les Politiques d'Emploi****Chapitre 1 : Au Maroc****1) Avant 2000**

À consulter : le **Rapport de la Banque Mondiale sur le Maroc**. (Voir site)

2) 1997 - 2004 : Le programme Action Emploi

Durant la période 2000-2004 : Au lieu de 5% initialement retenu, le taux de croissance moyen de la période quinquennale en deçà de 4% par an

Les axes stratégiques du plan 2000-2004 se sont articulés autour de la réalisation d'une croissance économique forte et créatrice d'emplois, à travers la mise à niveau de l'économie nationale et la promotion de l'investissement productif ; du renforcement du développement humain en accordant un intérêt particulier à la valorisation des ressources humaines, au développement social, à la réduction des disparités sociales et au développement du monde rural ; et la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour une gestion efficace du développement.

La stratégie du Plan (quinquennal) en matière d'atténuation des déséquilibres du marché du travail, à moyen et long terme, repose sur une croissance économique forte et créatrice d'emploi. Celle-ci devait s'opérer dans le cadre de conditions macroéconomiques et institutionnelles permettant de promouvoir l'investissement

privé et la mise en place d'un ensemble de mécanismes de renforcement des compétences, d'intermédiation et de formation-insertion.

Le Programme Action Emploi

Le plan **emploi** jeune -dit **programme Action Emploi**- crée les conditions d'émergence des emplois, en particulier PME-PMI, notamment en réhabilitant un cadre juridique flexible par l'**emploi** : Les recrutements des jeunes se font dans le cadre de la loi 16/93 qui permet de recruter pendant 18 mois avant titularisation définitive. La **réelle innovation** consiste en fait à **constater l'écart existant entre les qualifications présentes sur le marché du travail et les besoins des entreprises**.

Le Gouvernement consacre la formation professionnelle comme une base de la politique d'**emploi**.

Consécration du rôle de l'OFPPT : Cette agence est vue comme une future société de services qui présentera des prestations d'ingénierie de l'**emploi** au profit des entreprises (identification des postes, des candidats, ...) et de soutenir (conseils, insertion, formation, intermédiation, ...) à la réinsertion des demandeurs d'**emploi**.

L'inflexion stratégique de 1997/1998, consacre par conséquent la formation professionnelle comme vecteur d'employabilité des demandeurs d'emploi au profit du développement de l'entreprise. (Pages 5, 6 et 7 du document)

Double optique :

- **Premier emploi des Jeunes**
- **Formation en entreprise** (les pouvoirs publics avec le soutien du patronat introduit des mesures incitatives à toutes les entreprises disposant d'un plan de formation et qui bénéficieront d'un soutien financier sans limite à hauteur de 70 % des dépenses engagées.)

3) Le plan Emergence - le plan Azur

Plan Azur : Le Maroc a décidé d'ériger le tourisme en priorité nationale, pour construire l'assise de son développement, du fait de la capacité de ce secteur à entraîner une dynamique globale de croissance dans l'ensemble de l'économie. Nous recevons aujourd'hui 2,5 millions de touristes internationaux. L'objectif est d'en recevoir 10 millions à l'horizon 2010. Une dizaine de bassins d'emplois et de croissance ont été définis à travers le Maroc. L'objectif est de stopper l'exode rural vers les grandes villes puis l'émigration vers l'Europe.

C'est pour tirer le meilleur parti des atouts du Maroc en matière de tourisme qu'un contrat de programme a été mis en place entre le Royaume du Maroc et les opérateurs de l'industrie touristique, en juillet 2001. Il s'agit à la fois d'assurer une intégration rapide dans l'emploi au vivier de jeunes, de permettre un développement endogène du monde rural et d'orienter la structuration des autres activités économiques et industrielles du pays. Le tourisme constitue le véritable levier de croissance économique qui pourrait assurer à notre pays un dynamisme

no u v e a u .
Parmi les principaux axes de cet accord-cadre : la création de 80 000 chambres additionnelles, dont 65 000 dans les stations balnéaires (plan Azur). Ce plan prévoit également la création de 600 000 emplois. Il doit entraîner un dynamisme de croissance (2,5 %), qui contribuera à atteindre l'objectif d'une croissance durable de 6 à 8 % par an. Il s'agit enfin d'installer le Maroc parmi les toutes premières destinations touristiques du bassin méditerranéen.

Plan Emergence

Avec ce programme Emergence, une politique industrielle « musclée », réalisée par le grand cabinet d'études MacKinsey (rapport de 1800 pages), le Maroc espère avoir une croissance économique honorable. Si les mesures sont prises rapidement, elles porteront une valeur ajoutée de 53 milliards de DH et pourront créer plus de 250 000 emplois directs à l'horizon 2012 (donc +6% pour le PIB).

Définition des secteurs les plus porteurs = 12 filières et 77 branches compétitives.

Nécessité de capitaux importants : investissements nationaux et IDE. (Participation de la Banque Mondiale).

Le rapport propose de diversifier les débouchés du Maroc et de développer d'autres secteurs porteurs supplémentaires : le tourisme, l'offshoring, l'électronique, l'artisanat et l'aéronautique, secteurs vus comme « champions nationaux » en mesure de jouer le rôle de locomotive dans la stratégie d'ancrage mondial du Maroc.

(Note : si l'offshoring est une externalisation des services dans un pays géographiquement lointain, le nearshoring joue plutôt sur la proximité culturelle.)

UN ESPACE D'APPUI A LA CREATION D'ENTREPRISES : MOUKAWALATI

Le Programme National D'appui à la Création d'Entreprises « Moukawalati » est mis en place pour encourager les jeunes à créer leur propre entreprise.

CONDITIONS D'ACCES

Cibles :

- Les diplômés lauréats de la Formation Professionnelle
- Les diplômés de l'enseignement supérieur
- Les bacheliers

Conditions :

- Etre de nationalité marocaine
- Etre âgé entre 20 et 45 ans
- Porteurs de projet d'un montant d'investissement supérieur ou égal à 50.000 DH et inférieur ou égal à 250.000 DH

Deux personnes peuvent s'associer portant ainsi le montant de l'investissement du projet à 500.000 DH.

Le programme national d'appui à la création d'entreprises "Moukawalati" vise l'appui à l'auto-emploi par la création de 30.000 petites entreprises devant générer 90.000 emplois à l'horizon 2008, à travers des guichets qui seront créés auprès des centres régionaux d'investissement, des Chambres professionnelles et d'associations spécialisées dans les micro-crédits dans les différentes villes du Royaume.

Mais... voir article : www.telquel-online.com/235/economie1_235.shtml

Chapitre 2 : Politiques dans d'autres pays (expériences)

- La réduction du temps de travail
- La prime pour l'emploi

1) La RTT

Nombreux sont ceux qui espèrent en l'efficacité d'une politique de réduction du temps de travail ; plusieurs modalités sont possibles :

- Réduction systématique et générale du temps de travail : l'efficacité en termes d'emplois serait faible en raison de la diversité des situations d'entreprises et du risque d'opposition des salariés.
- La réduction négociée entreprise par entreprise, ou branche par branche, du temps de travail : dans cette voie, les conséquences en matière salariale pourraient être justement partagées entre l'entreprise, les salariés et la productivité ; l'efficacité de cette mesure apparaît grande.
- Le temps individuel ou choisi : nombre de salariés souhaitent un aménagement de leur temps de travail, des durées plus courtes, des périodes de temps partiel, par exemple pour des raisons familiales ; le recours à de telles pratiques semble de nature à créer de nombreux emplois.

Ces flexibilités font évoluer radicalement les structures économiques et sociales et s'affirment comme l'un des enjeux de l'organisation des entreprises, des relations sociales et de la gestion de la crise de l'emploi.

2) La prime pour l'emploi

La prime pour l'emploi (PPE) est une aide au retour à l'emploi et au maintien de l'activité professionnelle. Elle est attribuée aux personnes exerçant une activité professionnelle salariée ou non salariée sous conditions de ressources. Son montant est calculé en pourcentage du revenu d'activité. Elle est déduite de l'impôt sur le revenu à payer ou versée directement au bénéficiaire s'il n'est pas imposable. Pour

percevoir la PPE, il suffit de remplir les rubriques concernant cette aide sur la déclaration d'impôts.

Pour bénéficier de la PPE, l'un, au moins, des membres du foyer fiscal doit exercer une activité professionnelle. Cette activité peut être exercée à temps plein ou à temps partiel. Il peut s'agir d'une activité salariée (secteur privé ou public) ou non salariée (artisan, commerçant...).

Les personnes pouvant bénéficier de la prime doivent être fiscalement domiciliées en France.

Près de 4 millions de foyers perçoivent ce crédit d'impôt. Son but : encourager le retour à l'emploi ou le maintien en activité des personnes aux revenus les plus modestes. La prime pour l'emploi est simplement un crédit d'impôt. L'avantage accordé vient donc minorer l'impôt sur le revenu.

